

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 novembre 2012

**CONSEIL DE PARIS**

**Conseil Général**

**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 12 novembre 2012**

**2012 DDEEES 145 G** Subvention et convention avec l'association PLIE de Paris nord – est (18<sup>e</sup>).

**M. Christian SAUTTER, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général,**

Vu le Code des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012, par lequel M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général, propose une subvention à l'association PLIE de Paris nord – est (18<sup>e</sup>) ;

Sur le rapport présenté par M. Christian SAUTTER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Président du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Général est autorisé à signer la convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association PLIE de Paris nord est (18<sup>e</sup>).

Article 2 : Une subvention d'un montant de 1.060.000 euros est attribuée à l'association PLIE de Paris nord – est ((n° SIMPA : 39803 - n° tiers X06057 – n°dossier : 2013\_00138).

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de :

- 560.000 euros, sur le chapitre 017, nature 657-4 DF 34019, rubrique 564, crédits du Programme Départemental d'Insertion, exercice 2012,
- 500.000 euros, sur le chapitre 65, nature 657-4, ligne DF 55007, fonction D913 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2013, sous réserve du vote des crédits correspondants.